

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

N° DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2025-06-01	Approbation du Compte de Gestion 2024 - commune	Pour 12 Abstention 1
2025-06-02	Approbation du Compte Administratif 2024 – commune	Pour 12 Abstention 1
2025-06-03	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 - commune	Pour 13
2025-06-04	Adoption du Budget Supplémentaire 2025 au budget Primitif 2025 - commune	Pour 13
2025-06-05	Dégrèvement sur régularisation des loyers 2024/2025 pour le Centre Equestre	Pour 13
2025-06-06	Exonération de trois loyers 2025 pour le Centre Equestre	Pour 11 Contre 2
2025-06-07	Fixation des tarifs des encarts publicitaires pour l'agenda de l'été 2025	Pour 13
2025-06-08	Approbation du Compte de Gestion 2024– campings municipaux	Pour 13
2025-06-09	Approbation du Compte Administratif 2024– campings municipaux	Pour 13
2025-06-10	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 – campings municipaux	Pour 13
2025-06-11	Adoption du Budget Supplémentaire 2025 au budget Primitif 2025 – campings municipaux	Pour 13
2025-06-12	Approbation du Compte de Gestion 2024- funéraire	Pour 13
2025-06-13	Approbation du Compte Administratif 2024 - funéraire	Pour 13
2025-06-14	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 - funéraire	Pour 13
2025-06-15	Approbation du Compte de Gestion 2024-	Pour 13

	assainissement	
2025-06-16	Approbation du Compte Administratif 2024 - assainissement	Pour 13
2025-06-17	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 - assainissement	Pour 13
2025-06-18	Approbation du Compte de Gestion 2024	Pour 13
2025-06-19	Approbation du Compte Administratif 2024 – Résidence des cavaliers	Pour 13
2025-06-20	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 – Résidence des cavaliers	Pour 13
2025-06-21	Approbation de la modification des statuts du SDEM50	Pour 13
2025-06-22	Rénovations énergétiques d'une installation d'éclairage public- 3 luminaires	Pour 13
2025-06-23	Autorisation de constitution de toutes servitudes de la grange Pitraye	Pour 13
2025-06-25	Offre d'achat portant sur un terrain pour un projet Padel	Pour 8 Abstention 1 Contre 4
2025-06-26	Création de quatre emplois non permanents de sauveteurs en mer (SNSM) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	Pour 13
2025-06-28	Création d'un poste permanent d'agent d'administratif à temps complet	Pour 13
2025-06-29	Protection sociale complémentaire obligatoire - Prévoyance	Pour 13
2025-06-30	Mise en place et indemnisation de l'astreinte d'exploitation	Pour 13
2025-06-31	Convention de mise à disposition du stade de foot et des vestiaires en faveur du festival REVIVAL 2025	Pour 12 Contre 1

Quorum atteint

Publiée le 19 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

5 ASSAINISSEMENT :

FINANCES ;

- 2025-06-15 : Approbation du Compte de Gestion 2024- assainissement

Exposé :

Monsieur le Maire présente le compte de Gestion 2024,

Investissement : Dépenses : 2 952,00€ ; Recettes : 4 297,20 € ; RAR : 0 €

Fonctionnement : Dépenses : 82 590,20€ ; Recettes : 175 335,38 € ; RAR : 0 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le trésorier de COUTANCES et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2024 de la commune – assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

5 ASSAINISSEMENT :

FINANCES ;

- 2025-06-16 : Approbation du Compte Administratif 2024 - assainissement

Exposé :

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame la Présidente, doit procéder au vote du compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le maire présente le compte administratif 2024 :

Investissement : Dépenses : 2 952,00€ ; Recettes : 4 297,20 € ; RAR : 0 €

Fonctionnement : Dépenses : 82 590,20€ ; Recettes : 175 335,38 € ; RAR : 0 €

Constata, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion 2024 -assainissement.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

M. le maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif 2024 – assainissement.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- Le compte administratif 2024 – assainissement, dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

5 ASSAINISSEMENT :

FINANCES ;

- 2025-06-17 : Affectation des Résultats de l'exercice 2024 - assainissement

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice 2024 est affecté suivant le vote du compte administratif 2024- assainissement.

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif 2024 – assainissement, dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 82 590,20 €	Dépenses de l'exercice : 2 952,00 €
Recettes de l'exercice : 175 335,38€	Recettes de l'exercice : 4 297,20 €
Résultat de l'année : 92 745,18 €	Résultat de l'année : 1 345,20 €

Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 77 280,48 €	Excédent : 516 779,47 €
Résultats cumulés clôture : 170 025,66 €	Résultats cumulés clôture : 518 124,67€
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 0 €

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- L'affectation des résultats de l'exercice 2024- assainissement, dans les conditions exposées ci-dessus

VOTE

Pour | 13

Abstention |

Contre |

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

6 RESIDENCE DES CAVALIERS :

FINANCES ;

- 2025-06-18 : Approbation du Compte de Gestion 2024

Exposé :

Monsieur le Maire présente le compte de Gestion 2024,

Investissement : Dépenses : 0 € ; Recettes : 0 € ; RAR : 0€

Fonctionnement : 0 Dépenses : € ; 0 Recettes : € ; RAR : 0 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le trésorier de COUTANCES et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2024 de la commune – Résidence des Cavaliers,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- Le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes au compte

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250613-20250618-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

administratif 2024 de la commune- résidence des cavaliers, dans les conditions exposées ci-dessus

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,

Jean-René BINET



Le secrétaire de séance

Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

6 RESIDENCE DES CAVALIERS :

FINANCES ;

- 2025-06-19 : Approbation du Compte Administratif 2024 – Résidence des cavaliers

Exposé :

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Frédérique DOUCHIN doit procéder au vote du compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le maire présente le compte administratif 2024 :

Investissement : Dépenses : 0 € ; Recettes : 0 € ; RAR : 0€

Fonctionnement : 0 Dépenses : € ; 0 Recettes : € ; RAR : 0 €

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion 2024.- résidence des cavaliers

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif 2024 – résidence des cavaliers.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- Le compte administratif 2024 – résidence des cavaliers, dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE

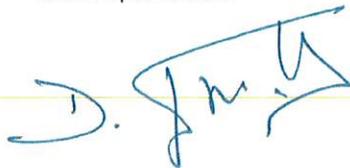
Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET

Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

6 RESIDENCE DES CAVALIERS :

FINANCES ;

- 2025-06-20 : Affectation des Résultats de l'exercice 2024 – Résidence des cavaliers

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice 2024 est affecté suivant le vote du compte administratif 2024

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif 2024 dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 0 €	Dépenses de l'exercice : 0 €
Recettes de l'exercice : 0 €	Recettes de l'exercice : 0 €
Résultat de l'année : 0 €	Résultat de l'année : 0 €

Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 0 €	Déficit : 23 654.42 €
Résultats cumulés clôture : 0 €	Résultats cumulés clôture : 0 €
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 0 €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 0 €

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- L'affectation des résultats de l'exercice 2024 – résidence des cavaliers, dans les conditions exposées ci-dessus

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

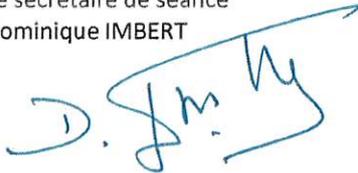
Le Maire,

Jean-René BINET



Le secrétaire de séance

Dominique IMBERT



Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

7 COMMUNE :

ADMINISTRATION GENERALE ;

- 2025-06- 21 Approbation de la modification des statuts du SDEM50

Exposé :

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;

- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Délibération :

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité

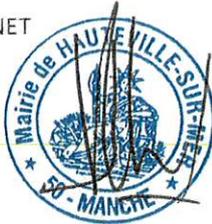
- La modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET

Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

7 COMMUNE :

ADMINISTRATION GENERALE ;

2025-06-22 Rénovation énergétiques d'une installation d'éclairage public- 3 luminaires

Exposé :

Afin d'accélérer la transition écologique sur le territoire, le gouvernement a mis en place le dispositif « Fonds Vert » afin de financer des projets présentés par les collectivités territoriales et en particulier des projets de rénovation énergétique des installations d'éclairage public.

Plusieurs luminaires de nos installations d'éclairage public respectent les conditions éligibles imposées par l'Etat au titre de ce dispositif et le SDEM50 a pu obtenir une subvention au titre de la dotation 2024 (phase2) pour leur remplacement.

Dans le cadre de ce dispositif « Fonds Vert », le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose un projet pour la rénovation de 3 luminaires, situés :

- 1 luminaire rue de la sienne
- 1 luminaire rue de la mer
- 1 luminaire place des aviateurs

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le coût prévisionnel de ce projet est de 3 500 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 2 082,50 € HT.

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250613-20250622-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

(Annexe financière)

Délibération :

Après avoir pris connaissance de l'APS et de l'annexe financière du SDEM 50, Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- D'engager la rénovation énergétique d'une installation d'éclairage public de trois luminaires :
 - o 1 luminaire rue de la sienne
 - o 1 luminaire rue de la mer
 - o 1 luminaire place des aviateurs
- D'accepter une participation de la commune de 2 082.50 € HT ;
- D'engager les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal ;
- De procéder au remboursement des frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires relatives au règlement des dépenses.

VOTE

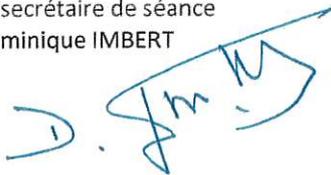
Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT



Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

7 **COMMUNE :**

ADMINISTRATION GENERALE ;

- 2025-06-23 Autorisation de constitution de toutes servitudes de la grange Pitraye

Exposé :

Vu la délibération N° 2024-04-19 en date du 30 avril 2024 portant sur offre d'achat – vente de la grange Pitraye,
Vu la délibération N° 2025-01-01 en date du 14 janvier 2025 portant sur l'offre d'achat – vente de la grange Pitraye,

Considérant la nécessité d'autoriser la constitution de toutes servitudes de passage, de cour commune et de passage des réseaux sur la parcelle cadastrée N° 395 au profit des parcelles AE N°397,399,396,377

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- La constitution de toutes servitudes de passage, de cour commune et de passage des réseaux sur la parcelle cadastrée AE N°395 au profit des parcelles AE N° 397,399,396,377
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitudes de passage, de cour

commune et de passage des réseaux sur la parcelle référencée ci-dessus.

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

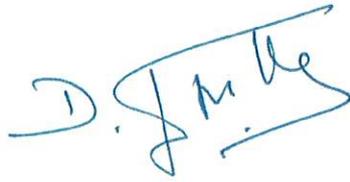
Le Maire,

Jean-René BINET



Le secrétaire de séance

Dominique IMBERT



Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

7 COMMUNE :

ADMINISTRATION GENERALE ;

- 2025-06-25 Offre d'achat portant sur un terrain pour un projet Padel

Expose :

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Jordan LAURENT, investisseur, concernant un projet padel au sein de la Commune de HAUTEVILLE-SUR-MER. Monsieur Jordan LAURENT souhaiterait se porter acquéreur de la parcelle AD 175 et une partie de la parcelle AD 173 pour une superficie d'environ 3 700 m² pour la construction de la structure padel.

En date du 10 juin 2025, Monsieur Jordan LAURENT, a transmis par mail à Monsieur le Maire, une offre d'achat portant sur l'acquisition du terrain référencé ci-dessus, concernant ce projet padel, pour un montant de 30 000 euros net vendeur.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à la majorité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'offre de Monsieur Jordan LAURENT
- D'autoriser la vente du terrain parcellé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette vente.



VOTE

Pour | 8

Abstention | 1

Contre | 4

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

7 COMMUNE :

RESSOURCES HUMAINES ;

- 2025-06-26 Création de quatre emplois non permanents de sauveteurs en mer (SNSM) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Exposé :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre :

- La surveillance des plages et secourir du 1er juillet 2025 au 31 Août 2025 à temps complet 35h/35h.

Délibération :

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer quatre emplois non permanents de sauveteur en mer pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité saisonnière :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- Un emploi saisonnier de chef de poste à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2025
- Un emploi saisonnier d'adjoint au chef de poste à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2025
- Deux emplois saisonniers de sauveteur qualifié à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2025

D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

7 **COMMUNE** :

RESSOURCES HUMAINES ;

2025-09-28 création d'un poste permanent d'agent d'administratif à temps complet

Exposé :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre :

- L'exécution des actes administratifs urbanisme, état civil, cimetière, de gestion courante, l'accueil, l'orientation et information du public.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

- Considérant la nécessité de créer un emploi d'un agent administratif à temps complet au grade suivant :
- D'adjoint administratif territorial/ ou adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe / ou adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- En raison de l'exécution des actes administratifs urbanisme, état civil, cimetière, de gestion courante, l'accueil, l'orientation et information du public

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- La création d'un emploi d'agent administratif à temps complet, soit 35h00/35h00, pour effectuer les missions suivantes :
- L'exécution des actes administratifs urbanisme, état civil, cimetière, de gestion courante, l'accueil, l'orientation et information du public.
- A compter du 1^{er} août 2025.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°,2°,3°,4°,5°,6°,7°, ou indéterminée sur le fondement de l'article L332-12 du code général de la fonction publique.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de Adjoint Administratif Territorial.

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

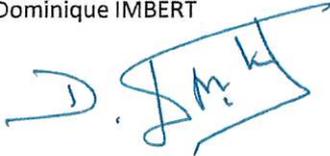
VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINÉ



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT



Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

7 **COMMUNE** :

RESSOURCES HUMAINES ;

- 2025-06-29 Protection sociale complémentaire obligatoire - Prévoyance

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Code général de la fonction publique (anciennement les lois 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale

complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Vu l'avis préalable du comité social territorial en date du 22 mai 2025

La commune de HAUTEVILLE-SUR-MER souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 8 € par agent.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- De participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.
- D'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 8 € par agent.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la participation au budget, chapitre 12.

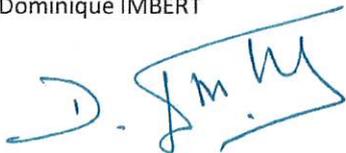
VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT



Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

7 **COMMUNE :**

RESSOURCES HUMAINES ;

2025-06-30 Mise en place et indemnisation de l'astreinte d'exploitation

Exposé :

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée qu'en application du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 l'assemblée délibérante doit déterminer, après avis du Comité Social Territorial, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

A ce jour, l'organe délibérant de chaque collectivité peut notamment instituer des indemnités d'astreinte prévues par les textes suivants :

- Le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale
- Le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale
- Le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement
- Le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur

- Le décret n°2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur
- Le décret n°2005-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer
- Le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- L'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement
- L'arrêté du 14 avril 2015 fixant les conditions de compensation horaire des heures supplémentaires aux ministères chargés du développement durable et du logement
- L'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions en application du décret n°2002-147 du 7 février 2002

Les modalités de rémunération ou de compensation des astreintes sont fixées par le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.

Considérant que pour le bon fonctionnement des services il est indispensable de mettre en place un régime d'astreinte et d'intervention,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 mai 2025,

Une période d'astreinte est une période pendant laquelle l'agent est obligé de rester à son domicile ou proche de son domicile de manière à pouvoir intervenir si nécessaire, à la demande de l'administration.

En ce qui concerne la filière technique, la nouvelle réglementation distingue 3 types d'astreintes, les deux premiers étant applicables aux fonctionnaires de toutes catégories, le dernier concernant exclusivement les personnels d'encadrement :

- **Astreinte d'exploitation** qui est l'astreinte de droit commun : situation des agents tenus, pour les nécessités du service de demeurer soit à leur domicile, soit à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir ;
- **Astreinte de sécurité** : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise) ;
- **Astreinte de décision** : situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement, par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

I – BENEFICIAIRE :

Sont concernés par ce dispositif les agents titulaires, stagiaires à temps complet, les agents contractuels à temps complet en fonction dans la collectivité.

II – CAS DE RECOURS A L'ASTREINTE

Une période d'astreinte d'exploitation sera mise en place dans les cas suivants :

- ✓ Événement climatique (neige, inondation ...)
- ✓ Manifestation estivale
- ✓ Aire de camping-cars

III – CATEGORIES D'EMPLOI SUSCEPTIBLES D'EFFECTUER UNE PERIODE D'ASTREINTE

Les agents des services techniques communal y compris le service sécurité de la voie publique effectueront une période d'astreinte au sein de la structure.

IV – MODALITES D'ORGANISATION

Filières techniques :

- ✓ Ces astreintes permettent la mise en place et l'indemnisation d'astreinte d'exploitation toute l'année suivant le tableau ci-dessous :

Situations donnant lieu à astreinte	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation
Astreintes d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Service technique espaces verts et maintenance • Service Sécurité de la voie publique • Service camping-municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, etc.) • Dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements ou sur l'ensemble du territoire (à la suite d'un accident, en cas de manifestation locale, etc...)

IV – MODALITES DE REMUNERATION D'UNE PERIODE D'ASTREINTE

1) Pour la filière technique :

L'astreinte sera rémunérée à hauteur des montants suivants :

	Astreinte d'exploitation (1)
Semaine complète	159,20 €
Du lundi matin au vendredi soir	
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60 €
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75 €
Samedi ou sur journée de récupération	37,40 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €
Week-end du vendredi soir au lundi matin	116,20 €

(1) Le montant est majoré de 50 % lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours avant le début de cette période.

Ces montants seront ajustés automatiquement en fonction des revalorisations prévues par les textes réglementaires.

V – PERIODE D'INTERVENTION

L'intervention correspond à un travail effectif (y compris la durée du déplacement aller et retour sur le lieu de travail) accompli par un agent pendant une période d'astreinte.

VI – DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 1^{er} juillet 2025

VII – CREDITS BUDGETAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.
Le montant individuel sera défini par l'autorité territoriale dans les conditions énoncées ci-dessus.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- De mettre en place un régime d'astreinte d'exploitation au sein de la commune,
- De fixer les modalités d'organisation ci-dessus indiquées,
- De recourir aux astreintes pour les catégories d'emplois ci-dessus indiquées,
- D'inscrire les crédits nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer le montant individuel de l'indemnité aux agents bénéficiaires dans les conditions énoncées ci-dessus par le biais d'un arrêté individuel.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget, chapitre 12.

VOTE

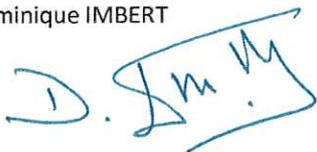
Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

7 **COMMUNE :**

2025-06-31 Convention de mise à disposition du stade de foot et des vestiaires en faveur du festival REVIVAL 2025

Exposé :

La Commune de HAUTEVILLE-SUR-MER met à disposition, depuis plusieurs années, le stade de foot et les vestiaires situés à HAUTEVILLE-SUR-MER, afin de permettre d'organiser le festival revival 2025, organiser par la société « FAIM DE SHOW ».

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette mise à disposition, gracieusement, pour l'année 2025 du jeudi 10 juillet 8h00 au lundi 21 juillet 20h00, en faveur de la société « FAIM DE SHOW ».

Délibération :

Considérant la nécessité de mettre à disposition le stade de foot et les vestiaires situés à HAUTEVILLE-SUR-MER, afin de permettre d'organiser le festival revival 2025, par la société « FAIM DE SHOW »

Les membres du Conseil Municipal approuvent :

- La mise à disposition gratuite du stade de foot et les vestiaires pour la période 2025 du jeudi 10 juillet 8h00 au lundi 21 juillet 20h00 en faveur de la société « FAIM DE SHOW »

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du stade de foot et des vestiaires.

Annexe : Convention entre la Commune de HAUTEVILLE-SUR-MER et la société « FAIM DE SHOW » de mise à disposition du stade de foot et des vestiaires

VOTE

Pour | 12 Contre | 1

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

